



# CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

## VEHICULES INCOMPLETS

**Le soussigné, Mr Benoit PENVEN, certifie par la présente que le véhicule:**  
 RENAULT

- 0.1 Marque (Raison sociale du constructeur) : RENAULT
- 0.2 Type : VG  
Variante : UM9T  
Version : M1A3406XC350
- 0.2.1 Dénomination commerciale : MASTER
- 0.2.2 Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, renseignements relatifs à la réception par type du véhicule de base / du véhicule aux stades antérieurs : ---
- 0.4 Catégorie de véhicule : N1
- 0.5 Raison sociale et adresse du constructeur : RENAULT TRUCKS SAS  
99, route de Lyon  
69802 Saint-Priest – France
- 0.5.1 Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, raison sociale et adresse du constructeur du véhicule de base / du véhicule au(x) stade(s) antérieur(s) : ---
- 0.6 Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires : Plaque dans l'encadrement de la porte avant droite sous la gache  
Emplacement du numéro d'identification du véhicule : Marquage à froid sur la contre marche droite
- 0.9 Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant) : ---
- 0.10 Numéro d'identification du véhicule : VF6VG000XG2514462  
est conforme à tous égards au type décrit dans la réception e2\*2007/46\*0053\*31  
délivrée le : 22/08/2018  
- et ne peut pas être immatriculé à titre permanent sans d'autres réceptions.

St Priest, 19/01/2019

48.	Emissions d'échappement: Numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable: 595/2009*2017/2400C (*)
	1.1. PROCÉDURE D'ESSAI: TYPE I OU ESC : --- THC + NOx: - NH3: 0,1 ppm Particules (masse): 2,0 mg/kWh Particules (nombre): 2,00 E11/kWh
	1.2. Procédure d'essai: type I (Euro 5 ou 6) ou WHSC (Euro VI) CO: 31,2 mg/kWh THC: 18,5 mg/kWh NMHC: - NOx: 124,1 mg/kWh
	2.1 PROCÉDURE D'ESSAI: ETC (LE CAS ÉCHÉANT) : ---
	2.2 PROCÉDURE D'ESSAI: WHTC (EURO VI) : ---
48.1	Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption : 0,50 m-1
49.	Emissions de CO2/consommation de carburant/consommation d'énergie électrique: 1. Tous systèmes de propulsion hors véhicules électriques purs Emissions de CO2 249 g/km 238 g/km 242 g/km - - - 2. Véhicules électriques purs et véhicules électriques hybrides chargeables de l'extérieur - - - 3. Consommation d'énergie électrique (pondérée, conditions mixtes) Autonomie en mode électrique - - - 3. Véhicule pourvu d'éco-innovations: Non 3.1 Code général de la ou des éco-innovations: - 3.2 Total des réductions d'émissions de CO2 obtenues grâce à la ou aux éco-innovations: -
<b>Divers</b>	
52.	Remarques: - 6.1.: (*) 2170 mm (2) (1) Rétroviseur avec bras long (2) Rétroviseur avec bras court 35.: (*) 195/75 R 16 C(107/105)R, 5,5 J 16- 117 35.: (*) 195/75 R 16 CP(107)R, 5,5 J 16- 117 (**) 35.: (***) uniquement pour camping-car 44.: (*) E11*55R*016789 44.: (*) E11*55R*017819 45.: (*) JA 50-X Non 48.: (*) E2 49R06-C

Constitution générale du véhicule		
1.	Nombre d'essieux: et de roues:	2 6
1.1.	Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées: Essieux moteurs (nombre, emplacement, crabotage d'un autre essieu):	1 à l'arrière 1 à l'arrière
Dimensions principales		
4.	Empattement:	3682 mm
4.1.	Ecartement des essieux:	-
5.1.	Longueur totale admissible:	6734 mm
6.1.	Largeur maximale admissible:	2350 mm (*) (1)
7.1	Hauteur maximale admissible:	3500 mm
8.	Avancée de la selle de l'attelage pour un véhicule tracteur pour semi-remorque (maximale et minimale):	-
12.1.	Porte-à-faux arrière maximal admissible:	2210 mm
Masses		
14.	Masse en ordre de marche du véhicule incomplet:	02134,0 kg
14.1	Répartition de cette masse entre les essieux: 1 : 01318 kg 2 : 00816 kg	2 : 02134,0 kg 2511 kg
14.2	Masse réelle du véhicule incomplet:	02134,0 kg
15.	Masse minimale du véhicule complété:	2511 kg
15.1	Répartition de cette masse entre les essieux: 1. 1000 kg 2. 660 kg	2. 660 kg
16.	Masses maximales techniquement admissibles	
16.1.	Masse en charge maximale techniquement admissible:	3500 kg
16.2.	Masse techniquement admissible sur chaque essieu:	1: 1850 kg 2: 2800 kg
16.4.	Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble:	7000 kg
18.	Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de:	
18.1.	Remorque à timon d'attelage:	-
18.2.	Semi-remorque:	-
18.3.	Remorque à essieu central:	3500 kg
18.4	Remorque non freinée:	750 kg
19.	Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage:	140 kg

Propulsion		
20.	Constructeur du moteur:	RENAULT
21.	Code de moteur inscrit sur le moteur:	M9T E7
22.	Principe de fonctionnement:	Allumage par compression à 4 temps
23.	Electrique pur:	Non
23.1.	Véhicule hybride:	Non
24.	Nombre et disposition des cylindres:	4 en ligne
25.	Capacité du moteur:	2299 cm3
26.	Carburant:	Gazole
26.1.	Monocarburant / bicarburant / carburant modulable:	Monocarburant
26.2.	(Bicarburant uniquement) Type 1A/Type 1B/Type 2A/Type 2B/Type 3B (1)	-
27.	Puissance maximale nette:	96 kW
27.1	Boîte de vitesses (type):	à Manuelle
28.	Vitesse maximale:	143 km/h
29.	Essieux et suspension	
30.	Voie des essieux:	1 : 1750 mm 2 : 1612 mm
35.	Dispositifs de freinage	
36.	Combinaison pneumatiques / roues:	195/75 R 16 C(107/105)T, 5.5 J 16-117 (*)
37.	Connexions pour le freinage de la remorque: Pression dans la conduite d'alimentation du système de freinage de la remorque:	Mécaniques -
Dispositif d'attelage		
44.	Marque ou numéro de réception du dispositif d'attelage, le cas échéant:	E4*55R*010115 (*)
45.	Types ou classes de dispositifs d'attelages pouvant être montés:	F (*)
45.1.	Valeurs caractéristiques:	D=2800 daN / S=340 kg
Performances environnementales		
46.	Niveau sonore: A l'arrêt En marche	83 dB(A) à un régime de : 2625 tr/min : 74,4 dB(A) Euro VI C
47.	Niveau des émissions d'échappement:	